



Outrage a agent + garde a vue

Par **ma2t**, le **03/02/2011** à **21:52**

Bonjour,rnrnJai été placé en garde a vue apres une perquisition lors d'une soirée ou il y avait des degradions et violence .rnrnLors de ma garde à vue, ils ont retenu outrage à agent, j'ai insulté les gendarmes quand ils m'ont menotté. rnPendant la garde a vue j'ai été controlé pour l'alcool , j'avais 1,54g.rnrnJ'aimerais savoir ce que je pourrais avoir lors de ma convocation chez le juge ?rnPar rapport a l'outrage ? et si le fait que je sois mineurs à des conséquences ? rnsvprnJe suis mineur.rnrnMerci d'avance

Par **billet**, le **05/02/2011** à **11:47**

il faudrait plus de précisions pour vous répondre :rn- violences aggravées ou non, ITT ou nonrn- dégradations graves ou légères ??

Par **schinzo**, le **05/02/2011** à **12:24**

A vous lire, l'infraction d'outrage est incident à celle initiale (c'est à dire que l'outrage est venu se greffer à la procédure initiale). Le fait que vous vous soyez trouvé en état d'ébriété au moment des faits n'est pas en votre faveur.rnConcernant votre minorité, elle n'aura d'impact que sur la juridiction chargée de la décision finale.rnCordialement.

Par **ma2t**, le **16/02/2011** à **22:41**

bonsoir,
Oui ,avant cela les dégradations et violences étaient importantes..
Mais j'ai été mis
hors de cause.
Seulement pendant la perquisition c'est mal parti.
Malgré l'outrage à agent
qui a été retenu, j'ai eu 20 jours d'ITT.
Qu'est-ce que je risquais d'avoir ?

Cordialement